

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille neuf et le 11 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 02 septembre 2009, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame Hélène JOSENDE Maire empêchée.

Etaients présents : Gaby FORNONI, Jacques BOMPIEYRE, Paul SIOURAC, Jean PONT, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, René GARRIGUE, Thierry BOURGADE

Absents excusés :

Madame Hélène JOSENDE donne procuration à Monsieur Jacques BOMPIEYRE

Madame Chantal FRENZ donne procuration à Madame Gaby FORNONI

Madame Marie-Andrée TOUSSAINT donne procuration à Monsieur Paul SIOURAC

Madame Marie-José ESTEVA

Monsieur Paul SIOURAC a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT (05/06/2009)

Approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

1 - Conformité du camping « Sol i Neu » :

Suite à la visite le 23/03/2009 des membres de la sous-commission départementale de l'action touristique (DDE, DDCCRF, DDASS, SIDPC, FDHPA), Monsieur le Préfet par lettre du 31 mars 2009 nous a mis en demeure de nous mettre en conformité avec la législation en vigueur sous peine de retrait de classement du camping.

Le 27 mai 2009 la commission travaux s'est réunie : étaient présents (FORNONI, BOURGADE, SABOYA agent chargé du camping, BARDES secrétaire général).

La commission a pu avec précision évaluer les différents changements qui devront être apportés au camping au vu des conformités stipulées par les différents services.

Tout d'abord un état des lieux nous a permis de noter que 2 emplacements sur 3 étaient touchés par une ou autre des mesures prescrites ; c'est pourquoi il a été décidé d'informer par écrit chaque locataire pour qu'ils se mettent le plus rapidement possible en adéquation avec les mesures prescrites par monsieur le Préfet.

D'ores et déjà les services techniques municipaux ont mis en place trois barbecues indépendants et réhabilité les jeux d'enfants obligatoires pour un camping de ce type.

Courant septembre la commission des Travaux sera réunie pour faire un point sur l'ensemble des modifications apportées par chacun des locataires.

2 - location des gîtes de Villeneuve au paradou :

Monsieur Alexandre LEBOULCH Directeur du centre Le Paradou a demandé à Madame le maire de lui louer les gîtes de Villeneuve.

Madame le Maire souhaite étudier cette proposition et de définir un prix de location.

Il existe 4 gîtes à Villeneuve

Les gîtes de villeneuve sont référencés :

- N°1 mésange RDC
- N°2 pinson RDC
- N°3 merle 1^{er} étage
- N°4 fauvette 1^{er} étage

Ces gîtes sont à peu près identiques, ils sont tous composés d'un coin séjour avec cuisine, d'une salle d'eau et WC et d'une chambre.

Ils sont tous équipés et meublés.

Lors d'un précédent Conseil Municipal il n'avait pas été manifesté d'opposition à ce projet, mais Madame le maire souhaite obtenir des garanties qu'une surveillance permanente soit assurée pour les résidents afin d'éviter toute perturbation en cœur de village.

Données chiffrées :

Gîtes Marinouses

Gîte	lupin	edelweiss	bleuet	gentiane	Total journées
2006	154	224	216	270	864
2007	196	224	264	289	973
2008	198	174	252	253	877
2009 *	163	197	216	190	766

Gîtes Villeneuve

	Mésange	Pinson	Merle	Fauvette	Total journées
Gîte N°	1	2	3	4	
2006	177	169	225	165	736
2007	200	144	179	179	702
2008	212	208	226	133	779
2009 *	158	118	202	137	615

* prévisionnel

Pour cette pré-étude, les chiffres retenus sont ceux de 2006, 2007 & 2008, l'année 2009 étant prévisionnelle pour les mois de septembre à décembre.

Gîtes	total de journées	total encaissement	€/jour	Nbre jours Villeneuve	total recette Villeneuve
2006	1600	43035	26.90	736	19 796
2007	1675	46667	27.86	702	19 558
2008	1656	43899	26.51	779	20 651

soit une moyenne de recette annuelle de: 20 000 €

Tenant compte de la réduction des charges de fonctionnement (personnel, électricité, eau, petit équipement, entretien courant, ménage) évalué à 5000 €/an ; le loyer proposé pourrait être de 16 800€ par an soit 350 € / mois par appartement meublé. Un courrier en ce sens sera adressé au Directeur, cette affaire fera l'objet d'un débat au cours d'un prochain Conseil municipal.

3 - Fête de l'arbre 2011 :

La Charte Intercommunale de Cerdagne a pensé à la commune d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes pour l'organisation de la fête de l'arbre pour l'année 2011 ; cette fête est réalisée une année en Cerdagne française, l'autre année en Cerdagne espagnole. Toute la gestion est à la charge de la Charte Intercommunale.

L'organisation et la mise en place d'une telle manifestation nécessite une présence des élus et du personnel.

Madame le Maire souhaite connaître le positionnement du Conseil Municipal et dans l'affirmative la création d'une commission spéciale associant tous les acteurs (charte, élus, personnel, directrice école, associations...).

Le conseil municipal donne son accord de principe à l'organisation de la fête de l'arbre sur la commune d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes pour l'édition 2011 mais souhaite avoir plus de précision quant' au déroulé de cette manifestation.

La charte sera informée de cet accord de principe.

La commission spéciale sera composée de : VIGO, HUBERT, PUNZANO, BOURGADE, PIROF, BOMPIEYRE, TOUSSAINT, PONT.

4 - SIAEPA la Solane :

Monsieur Paul SIOURAC président du SIAEPA La Solane fait le point des travaux engagés sur notre commune.

- Diagnostic des réseaux d'assainissement
 - o Diagnostic : eaux parasites
 - o Réseaux défectueux
 - o Plan d'ensemble du réseau
 - o Pluvial sur réseau assainissement
- Captage Tres Fonts
 - o Reprise de l'étanchéité de la galerie drainante
 - o Périmètre de sécurité
- Réservoirs
 - o Etanchéité
 - o Chloration
 - o Electrification

A cette occasion le nouveau règlement de l'eau a été transmis aux conseillers municipaux.

5 - Projet SHEM (Société Hydro-Electrique du Midi) :

La SHEM du midi étudie un projet de création d'un bassin de 55000 m³ sur le lieu dit « pla de miro ». Les études de terrain sont en cours de réalisation, les responsables viendront prochainement présenter au conseil municipal, l'avancement de l'étude et les données chiffrées.

6 - Mise en sécurité école Louis Clerc (2ème tranche) :

Il a été présenté au conseil municipal une esquisse du projet de mise en sécurité de l'école Louis Clerc (2^{ème} tranche) concernant la sortie de la maternelle et l'aménagement du pourtour de l'église, ainsi que le passage piétons desservant le foyer. La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par le Syndicat Mixte de Voirie du canton de Saillagouse.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Sté S.ABIG de Millas 66170.

Le dossier est à l'étude et le projet non définitif ;

La commission travaux se réunira prochainement pour définir exactement ce projet.

7 - Convention fourrière :

La convention fourrière datant de mars 2004 s'est terminée en 2007.

Il a été proposé au conseil municipal de renouveler cette convention avec la fourrière intercommunale « chenil de la foun d'en Barrère » à ELNE 66200 aux mêmes conditions.

Cette fourrière n'a pas été appelée depuis 2004.

Les gênes occasionnées par ces chiens errants semblent s'estomper, néanmoins les chiens errants sont souvent connus, seul une remontrance aux propriétaires semble de rigueur.

Le conseil municipal après réflexion souhaite attendre d'avoir plus d'informations et d'autres propositions plus adaptées à nos besoins.

8 Questions diverses :

Cantine scolaire :

Depuis le 01 septembre 2009 Mme Inès REYES GARCIA a été recrutée pour la surveillance cantine pour l'année scolaire 2009/2010 en renfort d'Evelyne TUBAU & Sandrine PEYRATO. Elle a été recrutée en CDD (contrat à durée déterminée) pour 10 heures par semaine. Sur nécessité de service, cet agent à temps non complet pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Rentrée scolaire : prévention grippe A/H1N1:

La rentrée scolaire s'est passée dans les meilleures conditions.

Un plan national de prévention et de lutte contre la grippe A/H1N1 a été mis en place.

La mairie a fourni à l'école le matériel de désinfection, masques, serviettes jetables en suivant les recommandations préfectorales.

Remboursement cantine:

Il y a lieu de délibérer sur un remboursement de cantine scolaire pour un montant de 134.20 € à la famille RANCIERE ayant enlevé leur enfant de la cantine scolaire suite à un incident le 25/05/2009.

Le conseil municipal délibère favorablement.

Canal international Llivia :

- 1- Les travaux de cuvelage du canal de Llivia sont terminés. Madame le Maire a demandé en date du 07 août 2009 au Maire de Llivia de mettre tout en œuvre pour nettoyer le chantier et les parcelles traversées.
Le lundi 07 septembre les travaux de nettoyage ont débuté.
- 2- La vanne de décharge façonnée en granit qui a été détruite lors des travaux a été récupérée par la commune.
- 3- Il a été demandé au maire de Llivia d'étudier ensemble l'édification d'une vanne de décharge appropriée (horloge) permettant de réguler le canal comme le stipule le traité de Bayonne du 11 juillet 1868. Señor Josep POUS i RODRIGUEZ Maire de Llivia a répondu favorablement.
- 4- Par courrier en date du 29/07/2009, monsieur le Préfet a prescrit sa volonté de réactiver la commission* internationale du canal de Llivia et demande de proposer le nom de 2 personnes usagers du canal et qui accepteraient de siéger aux côtés de Madame le Maire dans la dite commission.
Messieurs Denis TUBAU et Patrick MARANGES ont été récemment contactés pour faire partie de cette commission.

*une commission administrative internationale sera composée de 3 délégués français et de 3 délégués espagnols ; le Maire d'Angoustrine et l'Alcalde de Llivia seront membres nés de la commission. Ils présideront à tour de rôle par année.

PNR : refuge au Lanoux ?

Le 09 septembre dernier madame le Maire a reçu Monsieur Paul MIGNON Directeur du Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes qui a évoqué la possibilité d'installer un refuge gardé au Lanoux.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis avant que le PNR puisse lancer une étude de faisabilité.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

SPANC 66 – Nouvelles adhésions

Les communes de Pézilla de conflent, Le Tech, Saint-laurent de Cerdans souhaitent adhérer au Service Public d'Assainissement Non Collectif 66.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

AIDE PUBLIQUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION TORRENTIELLE SUR LA RIVIERE L'ANGOUSTRINE

Monsieur Jacques BOMPIEYRE porte à connaissance le projet de réalisation de travaux de protection torrentielle sur la rivière l'Angoustrine en amont et aval du Pont de la Part Petite. La première tranche de travaux est estimée à 30 000 € HT.

Il précise qu'il serait judicieux de demander une subvention à l'état de 60%.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

Fin de la séance à 23 heures 15.